Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Maîtrise de l'énergie

- **Enquête diagnostic en équipement solaire et maîtrise de l'énergie sur le village du Tévelave**

Dans le cadre du programme d'action 2008-2013 de l'ARER sur le territoire de la Commune, il est prévu la mise en œuvre d'actions visant à l'émergence et la mise en œuvre de quartiers durables et de villages des Hauts équipés intégralement en énergie solaire et maîtrise de l'énergie.

Il est proposé au conseil une première action sur le Village du Tévelave.

…/…

MAIRIE DE SAVIRONS

Il est question d'équiper en solaire et en équipement de maîtrise de l'énergie le village du Tévelave en sa qualité de quartier bout de ligne EDF, Village créole. Le village deviendrait ainsi un modèle de développement durable.

Les modalités principales de l'action proposée sont les suivantes :

1- Enquête de terrain préalable pour établir une programmation détaillée de l'action (questionnaire de chaque foyer)
2- Appel à projets auprès des prestataires. Offre formulée pour l'équipement en chauffe-eau solaires, assortie de kits de 5 lampes basse consommation
 Permanence de 2 mois sur le village pour organiser la signature des contrats pour l'achat par les habitants des équipements
3- Un contrôleur technique assurera le suivi de la mise en œuvre des opérations.
4- La Commune assurera l'instrumentation des postes transformateurs du village pour le suivi des performances énergétiques de l'opération.

Le conseil municipal est invité à :

=> autoriser le lancement de cette action

=> le cas échéant, autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tous les actes y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Autorise le lancement d'une première action sur le Village du Tévelave, selon les modalités définies ci-dessus

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tous les actes y afférents.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS